

Arrêté municipal n° 2020 - 39

Demande déposée le		N° PC 064 086 18B0004
Par :	SCOP SCOP LOHIAGUE PARCS ET JARDINS	Destination : Entrepôt, Bureaux, Artisanat
Demeurant à :	QRT ELIZABERRI 64240 HASPARREN	
Représenté par :	Monsieur MOUNOU FRANCIS	
Pour :	CONSTRUCTION BATIMENT POUR STATIONNEMENT DES VEHICULES, BUREAU, ATELIER ET VESTIAIRES	
Sur un terrain sis :	ZONE ARTISANALE MUGAN	
Références cadastrales :	A 1394	

LE MAIRE,

Vu la demande de retrait susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,
Vu l'autorisation de Permis de construire susvisée accordée le 25/05/2018,

Considérant l'application de l'article L.424-5 du code de l'urbanisme, permettant le retrait d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable, d'un permis de construire, d'aménager ou de démolir, tacite ou explicite, dans un délai de trois mois s'il est illégal, ou au-delà de ce délai sur demande explicite de son bénéficiaire,
Considérant la lettre du pétitionnaire en date du 31/08/2020 par laquelle il signale l'abandon du projet,

ARRETE

Article 1 : La décision de Permis de construire susvisée est **RETIRÉE**.

Article 2 : Une copie du présent arrêté est transmise aux services de l'Etat pour annulation des taxes d'urbanisme.

AYHERRE, le 01/10/2020

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

